



Investissement, Modernisation, Proximité,
Attractivité et Cohésion des Territoires

Une question ?
N'hésitez pas à contacter vos
conseillers départementaux

Vous pouvez également contacter :



Pierre-Jean Verzelen

Président du Conseil départemental
Conseiller départemental
du canton de Marle
pjverzelen@aisne.fr | 06 74 36 91 01



Mathieu Fraise

Vice-Président - Équipements départementaux,
solidarités territoriales et ruralité
Conseiller départemental
du canton de Laon 1
mfraise@aisne.fr | 06 21 22 43 90



 Dépôt des dossiers
sur la plateforme **AIDEN**



Investissement, Modernisation, Proximité,
Attractivité et Cohésion des Territoires

**LE NOUVEAU DISPOSITIF
SIMPLE - CLAIR - EFFICACE**



15 M€ POUR
NOTRE TERRITOIRE



Investissement, Modernisation, Proximité,
Attractivité et Cohésion des Territoires

FONDS RURALITÉ

cumulable avec les autres dispositifs
CONTRAT DÉPARTEMENTAL ou SOCLE

2 M€

COMMUNES de - 500 habitants

3 000 €
max

1 dossier / an

Jusqu'à
50% d'aide

3 PIÈCES ET C'EST PARTI !

1

La délibération
de la commune

2

Le plan de
financement

3

Un devis

5 M€

CONTRAT DÉPARTEMENTAL



EPCI, Communes,
Syndicats intercommunaux



ATTRACTIVITÉ



AMÉNAGEMENT
DE TERRITOIRE



VOIRIE

- CONTRACTUALISATION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT + DE 100 000 €
- PROGRAMMATION AVEC LE DÉPARTEMENT
- DIALOGUE ANNUEL

SOCLE

Soutien Opérationnel aux Communes
pour Leurs Équipements

8 M€

Communes,
Syndicats intercommunaux

SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT
DE - DE 100 000 €

Aide de 30 à 50% pour les
PROJETS de VOIRIE*

Aide de 20 à 40% pour les
autres INVESTISSEMENTS*

* Aide modulée selon les capacités financières
du porteur de projet (IRE)



Investissement, Modernisation, Proximité,
Attractivité et Cohésion des Territoires

LES ENJEUX ?



Dispositif créé
pour répondre
à vos besoins



Valoriser les projets
d'attractivité
territoriale



Accompagner
les projets
jusqu'à 50%



Favoriser les
dossiers
vertueux



Faire confiance
aux maires et
élus locaux

SOCLE : DES RÈGLES SIMPLES !



Aucun nouveau
dossier si le
précédent n'est
pas lancé



Dispositif adapté,
plateforme
identique (AIDEN)



1 projet / an
prêt à démarrer



Accord
nécessaire
avant travaux
(pas de dérogation)



20% minimum
à la charge du
maître d'ouvrage

SOCLE : ON SOUTIEN VOS PROJETS !



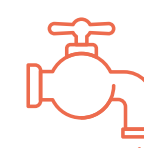
Voirie



Équipements
et bâtiments
publics



Adaptation au
changement
climatique



Eau,
Défense Extérieure
Contre l'Incendie



Mobilités
douces



Patrimoine
classé et
non classé

Toutes les infos et formulaires



disponibles sur [aisne.com](https://www.aisne.com)



Une question ?



N'hésitez pas à contacter vos conseillers départementaux